



## SEANCE du 16 mai 2023

Date de convocation :  
09/05/2023  
Date d'affichage :  
09/05/2023

Le seize mai deux mil vingt trois à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de SAINTE MERE EGLISE, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain HOLLEY, Maire.

Nombre de  
Conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 24

### Étaient présents :

Mmes et MM. Marcel JEAN, Thierry OURRY, Céline LAUTOUR, Alain LEGENDRE, Marie-Lise MAREUGE, Philippe NEKRASSOFF, Marie-Hélène VALOGNES, Laurence AUGUSTE, Thierry ETIENNE, Serge DELAHAYE, Alain LEBAS, Sébastien SANIER, Bruno DELARUE, Karine VOISIN, Ophélie BELIN, Pierre AUBRIL, Catherine KERVADEC, Olivier OSMONT, Christelle HAMCHIN, Kristina LABBEY, Christine LEVEZIEL-BONNEFONT, Amandine LEGENDRE, Pierre LE DOUJET

Absents excusés : Gaëlle VALLEE, Jean-Yves LEROUX,

Absente : Katell VALOGNE,

Secrétaire de séance : M. Serge DELAHAYE

Le compte rendu de la réunion du 13 avril 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

### 36/2023 – Démission d'un maire délégué

Monsieur HOLLEY informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la part de Mme VALOGNE Katell donnant sa démission de sa fonction de maire délégué mais aussi de conseillère municipale.

Il n'est pas possible, pour le moment d'en prendre acte, Monsieur le Préfet n'ayant pas accepté sa démission.

### 37/2023 – Vote des subventions 2023

La parole est donnée à M. OURRY qui présente les propositions de la commission des finances. Les sommes suivantes sont accordées aux associations sous réserve que soient fournis les bilans ainsi que le contrat d'engagement républicain.

• Anciens combattants SAINTE MERE EGLISE	• 250 €
• Croix rouge Locale	• 100 €
• Football Club SAINTE MERE EGLISE	• 4 200 €

• Asso Normande d'entraide aux handicapés physiques de Montebourg	• 200 €
• Tennis de Table SAINTE-MERE-EGLISE	• 500 €
• Gymnastique volontaire SAINTE MERE EGLISE	• 150 €
• Judo club SAINTE MERE EGLISE	• 1 000 €
• Comité des fêtes CARQUEBUT	• 300 €
• Comité des fêtes de RAVENOVILLE	• 300 €
• Comité des fêtes de SAINTE MERE EGLISE	• 300 €
• SAINTE MERE EN FETE	• 300 € • (23 voix Pour – 1 abs)
• Banque alimentaire de la Manche	• 400 € • (19 pour – 4 contre --1 abst)
• Comité des parents d'élèves du Manoir	• 1 400 €
• Comité des parents d'élèves de la Colombe	• 1 000 €
• APEL école notre Dame STE MERE EGLISE	• 700 €
• Ligue départementale contre le cancer	• 50 €
• Gardon de Chef-du-Pont (subv exceptionnelle compte tenu des travaux aménagement réalisés sur le domaine communal)	• 1000 €
• Secours populaire de la Manche	• 100 €
• Ass chasse de Carquebut	• 150 €
• Club des aînés de STE MERE EGLISE	• 100 €
• Club de natation Carentan	• 400 €

• Orchestre à l'école -3e année	• 1 500 €
• Association sclérosés en plaque	• 50 €
• AVA -STE MERE EGLISE	• 200 € (23 voix Pour – 1 abst)
• Souvenir français Valognes	• 100 €
• Cœur en Liberté - Quinéville	• 200 €
• Les restos du cœur	• 100 €
• Association Rêves – délégation Manche	• 100 €
• Téléthon	• 50 €
• Hop hop hop clowns	• 100 €
• Kick kickboxing	• 500 €
• Les Ptits doudous	• 100 €
• Pause créative	• 100 €
• DDAY LIVE(partenariat animation festivités 6 Juin )	• 1200 €

Il est souligné le travail des bénévoles qui assurent la distribution des colis de la Banque alimentaire.

### **38/2023- Constitution des jurys d'assises de l'année 2024**

Par courrier, Monsieur le Préfet de la Manche invite la commune à dresser la liste préparatoire annuelle en réalisant un tirage au sort de 6 personnes inscrites sur la liste électorale.

Les personnes suivantes sont issues du tirage au sort :

Mme VALETTE née BESSELIEVRE Monique / Mme PAPIN née SOPHIE Nadine / M. SAMSON Serge / M. LETELLIER Thibaud / Mme HAREL née JOUIN Janine / Mme FRANCOIS Cathy

### **39/2023- Festivités du 6 juin : fixation tarifs des foodtrucks – marché hebdomadaire du 01 juin**

Monsieur le Maire indique qu'il a adressé aux commerçants non sédentaires du marché hebdomadaire une note informant que celui du 01 juin 2023 se terminera au plus tard à 13 h

En compensation, il propose d'accorder une remise gracieuse des droits de place pour cette journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision de gratuité exclusivement pour le marché hebdomadaire du jeudi 01 juin 2023.

Il laisse ensuite la parole à M. NEKRASSOFF. Ce dernier explique qu'il est nécessaire d'établir un tarif différencié pour les foodtrucks qui stationneront en dehors du centre historique lors des festivités.

Il est proposé de facturer à hauteur de 450 € l'emplacement d'un foodtruck lors de cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à 450 € l'emplacement d'un foodtruck lors des manifestations liées au 6 juin.

#### **40/2023 – Location d'une parcelle communale – Carquebut : attribution – fixation du fermage**

Par délibération n°32/2023 en date du 13 avril 2023 un appel à candidature a été lancé pour la location d'une parcelle communale. Cela concerne la parcelle cadastrée section B n° 4 (Carquebut) d'une contenance de 2 ha 15 a 50 ca

Deux offres ont été reçues dans le délai imparti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix Pour , 1 abstention

- \* retient la première offre reçue dans le délai imparti
- \* fixe à 194 € le montant du fermage annuel
- \* autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant

#### **41/2023 - Vente du hangar à CHEF DU PONT : modification délibération 88/2022**

Par délibération n°88/2022, il a été décidé de vendre à M. CANUEL les parcelles cadastrées 127 AB 402 et 405 au prix de 25 000 € net vendeur

Compte tenu que le découpage du cadastre ne correspond pas à la matérialisation sur le terrain du hangar, il est nécessaire de faire un bornage par géomètre. La vente est donc pour le moment suspendue.

Afin de laisser la possibilité à M. CANUEL de créer son entreprise dans les meilleurs délais, il est proposé de céder une partie des parcelles 127 AB 402 – 405 et 422 pour une superficie d'environ 1000 m<sup>2</sup> suivant plan de division à venir. Un compromis de vente pourrait être alors rédigé rapidement

La commune prendra à sa charge les frais de bornage. Après bornage, le conseil municipal sera invité à, à nouveau, délibérer sur ce point

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de céder une partie des parcelles 127 AB 402 – 405 et 422 pour une superficie d'environ 1000 m<sup>2</sup> au prix de 25 000 € net vendeur au profit de M. CANUEL Julien
- de faire borner dans les meilleurs délais, les parcelles cédées.

#### **42/2023 – Nomination d'un terrain communal – fixation tarif vente d'herbe 2023**

Monsieur HOLLEY indique, que désormais, la commune est propriétaire du terrain cadastré 523 ZL 334 d'une superficie de 1 ha 60 a 96 ca au lieu dit « la haulle » à SAINTE MERE EGLISE. Ce terrain va être, par convention en cours de rédaction, prêté au Musée Airborne lors des festivités du 6 Juin pour l'organisation d'un camp de reconstitution américain.

La venderesse souhaite que ce futur parc soit nommé au nom de son ancêtre, ancien notaire et Maire de SAINTE MERE EGLISE de 1886- 1897

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la dénomination du dit Parc « Jean HAIRON »

Une publication a été faite pour proposer une vente d'herbe sous condition qu'elle soit réalisée pour le 25 mai 2023 dernier délai. M. MILET Romain a fait dans le délai imparti, une offre au prix de 50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

#### **43/2023- Offre d'achat d'un bien immobilier « rue du cap de laine »**

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques semaines GROUPAMA a fermé son agence de SAINTE MERE EGLISE. Il a eu l'occasion de visiter ce bien accompagné du service des Domaines. Ce bâtiment en bon état, propose au rez de chaussée des bureaux, à l'étage un bel appartement, des combles aménagées, garage..., M. HOLLEY précise que , de part sa position face à la mairie, cela peut être une opportunité pour envisager l'installation de bureaux supplémentaires pour la mairie, la création de locaux pour la Police Municipale. Le logement pourrait être également une solution pour les cas d'hébergements d'urgence.

Le service des Domaines a estimé ce bien à 220 000 € , le 19 avril 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter une offre d'achat auprès de GROUPAMA de l'immeuble sis « 13 rue du Cap de Laine » cadastré 523 AB 119 et 289 au prix de 220 000 €

Un point est fait sur un projet de MAM dans les locaux de l'ancienne trésorerie. Si cela devait aboutir, il sera nécessaire de prévoir le remplacement de fenêtres, le mode de chauffage.

M HOLLEY a constaté que le parc communal locatif va nécessiter de gros travaux ;

un débat s'engage sur la nécessité ou pas de conserver ces logements communaux mais aussi compte tenu de la pénurie de logements locatifs à l'année, comment inciter les propriétaires à rénover leurs biens ?

Un inventaire des biens communaux sera réalisé avec bilan financier.

#### **44/2023 – Personnel communal : création d'un emploi saisonnier**

Il est proposé afin de renforcer les équipes des services techniques, d'avoir recours à un emploi saisonnier du 01 juin au 30 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer un emploi saisonnier à raison de 20 h /35 h du 01 juin au 30 septembre 2023
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette décision

#### **45/2023 – Admission en non valeur : budget assainissement de SAINTE MERE EGLISE**

Sur proposition de la DGFIP, il convient d'admettre en non valeur les titres de recette émis en 2015 et 2016 non recouverts à ce jour

- titre n° 714235890015 /2015 de 235,98 €
- titre n° 714235950015 / 2016 de 43,70 €
- titre n° 714235990015 / 2016 de 249,09 €
- titre n° 714236070015 / 2016 de 187,91 €
- titre n° 714235850015/ 2015 de 13,11 €
- titre n° 714235910015 / 2015 de 13,11 €
- titre n° 714235970015 / 2016 de 8,74
- titre n° 714236030015/ 2016 de 17,48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'annuler ces titres de recettes pour la somme totale de 769,12 € sur le budget assainissement de SAINTE MERE EGLISE

#### **46/2023 - Rénovation du réseau d'éclairage public – année 3**

Monsieur le Maire présente, aux membres du conseil municipal, les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public « 3e année » et dernière. Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Au budget, il a été prévu la somme de 29 960 €.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

\* décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « 3e année »

- \* demandent au SDEM 50 que les travaux soient achevés pour le 31 décembre 2023
- \* acceptent une participation de la commune de 29 960 €
- \* donnent pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses .

#### **47/2023- Numérotation de la ZA des Crutelles**

La parole est donnée à M. JEAN qui a assuré cette mission.

M. JEAN propose une numérotation sur la Rue Général ROOSEVELT et la Rue des Crutelles. La communauté de communes sera invitée à mettre les réglettes de signalisation nécessaires.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du plan ci-joint, approuve à l'unanimité la numérotation proposée.

Questions diverses

**Renouvellement de la Commission contrôle des listes électorales**: A la demande de M. le Préfet de la Manche, il est demandé de constituer une commission de contrôle composée de 5 conseillers municipaux :

sont nommés :

M. DELAHAYE Serge, Mme AUGUSTE Laurence, M. SANIER Sébastien

Mme LEVEZIEL BONNEFONT Christine, Mme HAMCHIN Christelle

**élections sénatoriales** : le conseil municipal se réunira le vendredi 9 juin à 18 h en vue de désigner les délégués du conseil municipal et les suppléants. Les élus devront déposer une déclaration de candidature simultanément sur une même liste.